

SÉMINAIRE

La rénovation énergétique en copropriété

Jeudi 28 février 2013 de 9h30 à 17h30

A l'heure actuelle, peu de copropriétés ont réalisé des travaux d'économie d'énergie. Même si le Grenelle de l'environnement est passé par là, les occasions ont été rarement saisies. La réalisation d'un audit énergétique est aujourd'hui obligatoire. Pourtant, il faut prendre cela comme une opportunité, celle d'améliorer son patrimoine et de limiter l'impact des hausses continues du prix de l'énergie.

Le séminaire que nous organisons a ainsi pour objet de présenter le contenu de cet audit, de vous informer sur les démarches à engager dans votre copropriété, d'insister sur le rôle du conseil syndical, le tout illustré par des exemples d'opérations de travaux d'économie d'énergie (démarches, montage financier...). Nous vous attendons donc et espérons vous voir nombreux !

PROGRAMME

- 1° L'audit énergétique et le diagnostic de performance énergétique (DPE).
- 2° La prise de décision pour mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique.
- 3° Le montage financier et le suivi des travaux - exemple à Francheville (69).
- 4° La répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs.
- 5° Opération de rénovation énergétique à Rueil Malmaison (92).

EN PRATIQUE

Lieu : FIAP Jean Monnet, 30, rue Cabanis,
75014 Paris - Métro Glacière (Ligne 6)

Date limite d'inscription :

vendredi 15 février 2013

Conditions

Ce séminaire est ouvert à tous les copropriétaires. Des frais de participation pour la location de la salle, le déjeuner et la remise d'un dossier sont demandés. Leur montant s'élève à

25 € pour les adhérents et 40 € pour les non-adhérents (chèque à l'ordre de la CLCV).

Attention !

Inscription dans la limite des places disponibles.

Renseignements

David RODRIGUES (01 56 54 32 10)
d.rodriques@clcv.org

Séminaire copropriété du 28 février 2013

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le 15 février 2013 à la CLCV, 59 bd Exelmans, 75016 Paris

M M^{me} M^{lle}

Adresse:

Code postal : Localité :

Etes-vous conseiller syndical ? Oui Non

Adhérent à la CLCV de : Non adhérent

Participation aux frais, repas du midi compris :

Adhérent CLCV : 25 € Non adhérent : 40 € (Chèque correspondant à l'ordre de la CLCV)

Souhaitez-vous une fiche de frais : Oui Non

Fait à : le : Signature